

CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS SAINT-ETIENNE METROPOLE ANDREZIEUX-BOUTHEON

Rénovation du stade Roger Baudras

Entre :

Saint-Etienne Métropole, dont le siège est situé 2 avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Etienne Cedex 1, représentée par son président, Monsieur Gaël PERDRIAU, ou par son représentant dûment habilité, agissant pour le compte de Saint-Etienne Métropole en vertu d'une délibération du Bureau en date du 12 juillet 2023

D'une part

et,

La commune d'Andrézieux Bouthéon, dont le siège est situé avenue du Parc – CS10032 – 42161 Andrézieux-Bouthéon Cedex (ci-après désignée « la commune »), représentée par son maire, Monsieur François Driol en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023

D'autre part

PREAMBULE :

L'événement sportif est l'un des axes d'attractivité et un des vecteurs d'image retenus dans le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole. Cela se concrétise par une dynamique d'accueil de grands événements nationaux et internationaux de façon régulière dans diverses disciplines. Par ailleurs, la Métropole accorde une grande importance au développement des pratiques sportives et à la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité auprès des clubs métropolitains.

Saint-Etienne Métropole est collectivité hôte de la Coupe du Monde de Rugby, en accueillant 4 matchs au stade Geoffroy-Guichard, ainsi qu'un match de préparation. A cette occasion, le stade Roger Baudras d'Andrézieux-Bouthéon a été retenu dans le cadre de la candidature portée par Saint-Etienne Métropole en tant que camp de base de l'équipe de rugby australienne.

Ce stade fait actuellement l'objet d'une rénovation, lui permettant ainsi d'accueillir dans les meilleures conditions possibles cette prestigieuse équipe d'Australie. Ces travaux visent aussi à doter le RCAB (Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon), seul club ligérien de Fédéral 2, d'un dispositif performant lui permettant de continuer et accentuer sa progression. Enfin, le réaménagement de ce site permettra au territoire Métropolitain de bénéficier d'un véritable pôle rugby et constituera ainsi un outil supplémentaire de rayonnement et d'attractivité pour l'ensemble de la Métropole, et bien au-delà.

Au regard des objectifs de ces travaux et du fait que cette rénovation représente un intérêt réel pour la Métropole en termes de grands équipements sportifs métropolitains et dans le cadre de l'accueil de grands événements sportifs (Camp de base de la coupe du monde de Rugby 2023), Saint-Etienne Métropole a proposé une offre de concours à hauteur de 600 000 € à la commune d'Andrézieux-Bouthéon dans le cadre de la rénovation du stade Roger Baudras.

La présente convention a pour objectif de déterminer les modalités de versement de l'offre de concours apportée par Saint-Etienne Métropole et d'indiquer les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs de chaque partie.

ARTICLE 1 OBJET :

Saint-Etienne Métropole offre de concourir financièrement à l'opération de rénovation du stade Roger Baudras par une participation financière de 600 000 € et dans les conditions prévues dans la présente offre de concours.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA COMMUNE D'ANDREZIEUX BOUTHEON

La commune d'Andrézieux-Bouthéon accepte l'offre de Saint-Etienne Métropole dans les conditions fixées dans la présente convention.

ARTICLE 3 : TRAVAUX REALISEES :

Les travaux sont réalisés par la commune d'Andrézieux-Bouthéon.

Le projet global est le suivant :

- Rénovation du stade de rugby Roger Baudras
- Camp de base de l'équipe nationale australienne de rugby durant la coupe du monde France 2023
- Création d'un pôle rugbystique métropolitain

Les travaux sont les suivants :

- Tranche 1 : rénovation pelouse, agrandissement tribune avec créations d'espaces administratifs, réceptifs et sportifs (vestiaires, salle de musculation)
- Tranche 2 optionnelle : rénovation du terrain synthétique
- Tranche 3 optionnelle : création d'un bâtiment pour buvette et de nouveaux vestiaires

Un visuel des travaux prévus est disponible en annexe 2.

Le montant total des travaux représente un investissement de 4 531 727, 92 € HT.

ARTICLE 4 : DUREE DE L'OFFRE DE CONCOURS :

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature par les parties.

Elle est valable jusqu'au terme de la durée des engagements de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon soit 6 ans à compter de la date de signature.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'OFFRE DE CONCOURS

Saint-Etienne Métropole s'engage à verser une participation financière de 600 000 € dans le cadre de l'offre à la commune d'Andrézieux-Bouthéon. Le versement sera fait à compter de la signature du présent contrat et sur demande écrite de la commune d'Andrézieux-Bouthéon

A noter que la commune accepte que cette somme ne fasse pas l'objet d'un remboursement auprès de Saint-Etienne Métropole.

ARTICLE 6 : PROPRIETE, EXPLOITATION ET GESTION DE L'OUVRAGE

La commune d'Andrézieux- Bouthéon est le propriétaire du stade Roger Baudras, stade municipal, et en assure l'exploitation et la gestion.
Le Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon est le club résident du stade et le principal utilisateur.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Engagements de Saint-Etienne Métropole :

Saint-Etienne Métropole s'engage à verser la participation financière selon les modalités indiquées dans l'article 5 de la présente convention.

Engagements de la commune d'Andrézieux-Bouthéon :

Les engagements sont liés à la mise à disposition du stade auprès de Saint-Etienne Métropole suite à sa rénovation et à la qualité d'accueil offert par cet équipement qui rayonnera ainsi au niveau métropolitain.

Ainsi, la commune d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à mettre à disposition de Saint-Etienne Métropole le stade Roger Baudras de la manière suivante :

- Utilisation 3 fois par an des salons
- Utilisation du stade dès lors que la Métropole accueille un évènement international.
- Visibilité de Saint-Etienne Métropole au sein de l'équipement et à l'entrée du site

Ces engagements feront l'objet de réunions préalables permettant de vérifier la disponibilité de l'équipement et les modalités de mise en œuvre (prise en charge du nettoyage éventuel, sécurité, fournisseur des outils de visibilité de Saint-Etienne Métropole ...).

Ces engagements pris par la Commune d'Andrézieux-Bouthéon seront pris à compter de la signature de la présente offre de concours par les deux parties et pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

Les parties peuvent convenir de modifier la présente convention. La ou les modifications interviendront le cas échéant par voie d'avenant.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Les parties peuvent convenir de mettre un terme à la présente convention.

La présente convention sera résolue de plein droit par la Commune d'Andrézieux-Bouthéon en cas de non-versement par la Métropole de la somme prévue à l'article 5.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent.

ARTICLE 11 : ANNEXES

- Annexe 1 : présentation du porteur du projet
- Annexe 2 : Description de la nature et du type de projet

Fait à Saint-Etienne, en deux exemplaires originaux, le

**Pour Saint-Etienne Métropole,
Le Président ou son représentant**

**Pour la Commune d'Andrézieux-Bouthéon
Le Maire ou son représentant**

ANNEXE 1 : présentation du porteur de projet

Située au sud de la région naturelle et historique du Forez, sur la rive droite de la Loire, la commune d'Andrézieux-Bouthéon culmine à 399 mètres d'altitude. Elle est située dans le département de la Loire à 10 km au nord de Saint-Etienne et est idéalement placée au centre de la région Auvergne-Rhône-Alpe à presque mi-distance entre Lyon et Clermont-Ferrand.

Cette Ville fut un lieu d'échange important au 19^{ème} siècle, grâce notamment à la construction de la 1^{ère} ligne de chemin de fer d'Europe continentale. En 1965, la fusion des 2 communes d'Andrézieux et de Bouthéon marque le départ d'une nouvelle évolution économique. Andrézieux-Bouthéon est traversée par l'autoroute A72, accueille l'aéroport de Saint-Étienne-Loire et deux gares SNCF.

La Commune fait partie de la métropole de Saint-Étienne Métropole et elle compte plus de 10.000 habitants. La Ville est aujourd'hui considérée comme un pôle majeur du sud de la plaine du Forez, notamment en raison de ses nombreuses entreprises (plus de 12.500 emplois) et équipements de services.

Andrézieux-Bouthéon, qui concilie harmonieusement la préservation du patrimoine et l'audace architecturale contemporaine, est, de par son dynamisme, résolument ancrée dans le 21^{ème} siècle.

Du loisir à la compétition, Andrézieux-Bouthéon est une Ville, où le sport et sa pratique se veulent modulables, pluridisciplinaires, intergénérationnels, et ouverts au plus grand nombre. Le sport compétition, notamment de haut-niveau, mais également « le sport pour tous » se traduit au quotidien :

- par l'existence de plus de 40 associations sportives (sur 85 subventionnées) installées sur la Commune et plus de 9.000 licenciés, ce qui est considérable, au regard du nombre d'habitants, et un budget de subvention annuelle consacré au sport de près de 1 million € ;
-
- dans la continuité de la politique d'investissement volontariste impulsée par la commune depuis quelques décennies, pour développer et promouvoir les pratiques sportives ;
- par l'importance d'infrastructures et d'équipements sportifs de qualité, implantés sur l'ensemble du territoire communal.

Forte de son identité sportive, un de ses piliers majeurs de développement, la commune se doit aujourd'hui de réhabiliter le stade municipal Roger BAUDRAS, dédié exclusivement à la pratique du rugby et, ce faisant, d'accompagner le projet sportif du Club résident, le Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon (RCAB).

ANNEXE 2 : Description de la nature et du type de projet

Le projet vise à rénover l'actuel stade de rugby Roger BAUDRAS avec notamment une extension conséquente de la tribune avec les vestiaires et les espaces réceptifs et la rénovation du terrain synthétique pour les entraînements notamment des équipes jeunes.

En effet, l'enjeu sportif va de pair avec le rayonnement économique et les relations, que le club entretient avec ses partenaires.

Le stade Roger BAUDRAS est un lieu de rencontres, de convivialité, d'échanges, mais aussi de représentation. Le club est une vitrine pour ses partenaires, qui participent, en échange, à son développement économique.

Aujourd'hui, quelques places en loge sont disponibles, mais la montée du club dans les divisions supérieures engendrera une demande accrue des partenaires (entrée VIP, loges, repas d'après-matches, rencontre des joueurs, ...).

Afin de promouvoir la pratique de rugby sur le territoire et d'accompagner les ambitions du RCAB en terme sportif et éducatif, le site doit donc nécessairement être repensé.

L'accueil des « Wallabies » dans le cadre de la Coupe du Monde 2023 de Rugby, est l'évènement déclencheur de cette opération d'envergure.

Le programme élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est KUBE Architecture, relève d'une opération pluriannuelle ventilée en tranches.

De fait, le programme des travaux se décline en une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Le stade Roger BAUDRAS, Chemin de Collonges à Andrézieux-Bouthéon, est situé à proximité du centre-bourg d'Andrézieux, de la gare, de l'Hôtel de Ville et d'un échangeur de voie rapide et donc facilement accessible.

Il est également proche du Quartier Prioritaire de politique de la Ville (QPV de « La Chapelle ») : 2 kms au plus, séparent les deux sites, qui sont, par ailleurs, très bien desservis par les transports en commun.

Visuels du stade actuel

Plan de masse du stade municipal Roger BAUDRAS



Entrée du stade municipal Roger BAUDRAS



Vue générale sur le terrain d'honneur



Le terrain d'honneur vu de la tribune
« Julien BONNAIRE »



Le Club-house existant



Vue sur la tribune « Julien BONNAIRE »



Le terrain annexe en synthétique



Le programme de travaux - Tranche 1 (livraison juin-juillet 2023)

Du fait de la Coupe du Monde 2023 de Rugby, cette première étape des travaux est incontournable et consiste en :

- L'agrandissement et la mise à niveau pour son homologation du terrain d'honneur, selon la catégorie B (Fédérale 1) du Cahier des Charges de la Fédération Française de Rugby ;
- La refonte complète du système d'arrosage ;
- Le passage de l'ensemble des éclairages du site, en LED ;
- L'agrandissement, la redistribution et l'amélioration de la tribune « Julien BONNAIRE » existante, comprenant :
 - la numérotation des places assises ;
 - la réorganisation des accès du public, pour une séparation nette des flux (joueurs / public) ;
 - la mise en place d'un ascenseur et d'un escalier ;
 - la création d'une salle de visionnage vidéo et d'un vestiaire RCAB, en lien direct avec l'espace de musculation et l'espace médical ;
 - la création de deux vestiaires pour les arbitres, avec leurs espaces douches et sanitaires ;
 - la création de trois autres vestiaires, avec leurs espaces douches et sanitaires ;
 - la création d'un nouveau Club-House, en lien direct avec les tribunes ;
 - la création d'un espace d'accueil, pour les Officiels ;
 - la création d'un espace de réception VIP ;
 - la création des locaux nécessaires ou l'adaptation des locaux existants, selon l'Annexe 1 – Les installations sportives, édité par la FFR (Local antidopage, infirmerie, espace média, etc.) ;
 - la création d'un niveau intermédiaire, intégrant les locaux administratifs du Club (bureaux, salles de réunions, salle de formation pour l'académie de Rugby, ...).
- La mise en place de coques, pour la création de places assises sur les gradins Nord ;
- La déconstruction partielle et la redistribution du Club-House existant, comprenant :
 - la création de toilettes accessibles au public des gradins Nord ;
 - la création d'un espace de réunion et d'accueil.
- Le raccordement du terrain synthétique sur la sonorisation existante du site.

Plans de principe des travaux



Rendu prévisionnel du projet Tranche 1



Vues sur le bâtiment complémentaire, prévu en Tranche optionnelle



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20230627-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/06/2023
Publication : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

